

## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

**Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N° 05/2025 relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC en vue de la restauration intérieure et extérieure de l'Église réformée Saint-Martin située sur la parcelle No 120 de la commune de Vich.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis, préparé par M. Laurent Bardet, Syndic, et présenté par M. Vincent Matthey, a été soumis à l'examen de la Commission de gestion et des finances le lundi 3.11.2025.

La commune de Vich, en copropriété à parts égales (50%) avec la commune de Coinsins (50%), est propriétaire de l'Église réformée Saint-Martin. Cet édifice, classé en note 2 au recensement architectural cantonal, présente une valeur patrimoniale et historique importante.

Afin d'assurer sa préservation et de planifier les travaux nécessaires à sa restauration intérieure et extérieure, la Municipalité propose d'octroyer un crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC sur un montant total de CHF 340'000.00 TTC. Cette étude permettra d'évaluer précisément l'état du bâtiment, de définir les interventions à mener et d'établir un diagnostic fiable pour démarrer la phase de rénovation.

Compte tenu de la complexité architecturale du monument et des techniques anciennes employées lors de sa construction, l'étude nécessitera le recours à des spécialistes et artisans qualifiés, peu nombreux sur le marché, ce qui expliquerait en partie le coût important de cette étude.

Aucune subvention n'est actuellement prévue. Il est toutefois important de souligner que sans entretien régulier assuré par les communes propriétaires, le Canton pourrait prendre la conduite du projet, ce qui entraînerait une perte de la maîtrise du pilotage de la rénovation, subsidiairement des coûts.

La commune de Vich a déjà validé ce crédit d'étude à l'unanimité de son Conseil communal plus tôt dans l'année.

La Commission Gestion et Finances a examiné ledit préavis.

L'église présente une valeur patrimoniale certaine. Cependant, son entretien représente une charge financière importante pour les deux communes. Le coût total des travaux de rénovation est actuellement estimé à environ CHF 2'000'000.00, soit environ CHF 1'000'000.00 à la charge de Coinsins.

La Commission Gestion et Finances a pris acte de la valeur patrimoniale et historique de l'Église réformée Saint-Martin, ainsi que de la responsabilité de la commune, en tant que copropriétaire, d'en assurer la préservation. Elle reconnaît l'intérêt de conserver la maîtrise du projet au niveau communal, afin d'éviter une éventuelle reprise par le Canton qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires.

Nous comprenons également la dimension symbolique et patrimoniale de l'édifice, qui conserve une place importante dans l'histoire et la vie communautaire locale.

Toutefois, la Commission relève néanmoins que le projet représente un engagement financier conséquent pour la commune de Coinsins, notamment en raison de la quote-part de 50 % à assumer un coût de rénovation estimé à environ CHF 2'000'000.00.

Le système fiscal reposant sur la capacité contributive individuelle, un investissement de cette ampleur pourrait représenter une charge importante pour certains ménages de plusieurs milliers de francs.

Nous soulignons en outre la nécessité de faire preuve de prudence budgétaire, dans un contexte où d'autres investissements communaux sont à prévoir, en particulier la rénovation du bâtiment des Quatre-Vents, dont le crédit d'étude de CHF 50'000.00 a été voté récemment sans que le coût final des travaux ne soit encore connu.

Enfin, l'église étant située sur territoire de Vich, c'est surtout cette commune qui profite directement de sa visibilité et de sa mise en valeur.

Dans ce cadre, la Commission estime qu'il serait pertinent que la Municipalité approfondisse l'analyse, en présentant au Conseil Général plusieurs scénarios possibles en tenant compte des implications financières, patrimoniales et stratégiques pour notre commune, avant tout engagement définitif, comme par exemple :

- la vente de la part communale à Vich, éventuellement à titre symbolique ;
- une répartition des coûts différente, basée sur le nombre d'habitants ou l'usage effectif du bâtiment ;
- une transformation du bâtiment (par exemple en logements), permettant d'en faire un bien générant des revenus plutôt qu'une charge.

En conclusion, la Commission reconnaît la valeur patrimoniale du bâtiment et la nécessité d'en assurer la préservation, mais considère qu'une réflexion élargie sur les scénarios d'avenir du site (rénovation, réaffectation ou répartition des coûts) devrait être menée.

## Le Conseil Général

**Vu :** Le préavis Municipal 005/2025 relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC en vue de la restauration intérieure et extérieure de l'Eglise réformée Saint-Martin située sur la parcelle No 120 de la commune de Vich.

**Ouï :** le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

**Considérant :** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

### Décide

1. De refuser le préavis tel que présenté.

Coinsins, le 16 novembre 2025

La Commission de Gestion et des Finances

Yannick  
BROCCARD

Nicolas  
CHABAL

Lucy  
NIGGLI

Philippe  
MENOUD

Alain  
VALENTINO

The image shows five handwritten signatures in blue ink, each placed over a horizontal line. From left to right, the signatures correspond to Yannick Broccard, Nicolas Chabal, Lucy Niggli, Philippe Menoud, and Alain Valentino. The signatures are stylized and vary in length and complexity.